

Fiche de données de sécurité

page: 1/17

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 26.02.2018

Version: 3.0

Produit: **Rak 1 + 2 M**

(ID Nr. 30598519/SDS_CPA_CH/FR)

date d'impression 27.02.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Rak 1 + 2 M

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Schweiz AG

Klybeckstrasse 141

4057 Basel, SWITZERLAND

Téléphone: +41 44 7819-382

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145

International emergency number:

Téléphone: +49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Skin Corr./Irrit. 2

Aquatic Chronic 3

H315, H412, EUH401

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Globally Harmonized System (GHS) / Système Général Harmonisé (SGH)

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

| | |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |

Conseil de Prudence:

| | |
|------|-------------------------------------------------------------------------------|
| P101 | En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette. |
| P102 | Tenir hors de portée des enfants. |
| P103 | Lire l'étiquette avant toute utilisation. |

Conseil de Prudence (Prévention):

| | |
|------|-----------------------------------------------------------------------------|
| P264 | Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| P280 | Porter des gants de protection. |

Conseils de prudence (Intervention):

| | |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| P303 + P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon. |
| P332 + P313 | En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| P362 + P364 | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. |

Conseil de Prudence (Elimination):

| | |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P501 | Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux. |
|------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate, 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-

2.3. Autres dangersConformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Pas applicable

3.2. MélangesCaractérisation chimique

produit phytosanitaire en ampoule multi-cellules, phéromone, insecticide, Produit dégageant des vapeurs (VP)

contient:

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

| 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate

Teneur (W/W): 5,2 %
Numéro CAS: 16974-34-8

Aquatic Chronic 2
H411

| 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-

Teneur (W/W): 5 %
Numéro CAS: 1011528-52-1

Skin Corr./Irrit. 2
Aquatic Chronic 3
H315, H412

| 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

| | |
|-------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| Teneur (W/W): < 1 % | Aquatic Acute 1 |
| Numéro CAS: 128-37-0 | Aquatic Chronic 1 |
| Numéro-CE: 204-881-4 | Facteur M - chronique: 1 |
| Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119555270-46, 01-2119565113-46 | H400, H410 |

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue

Après ingestion:

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir rubrique 2) et/ou à la rubrique 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Pour de grandes quantités: Ramasser par un moyen mécanique.

Collecter les diffuseurs/ampoules. Contenir et collecter mécaniquement et éliminer en conformité avec la réglementation locale. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Libération d'odeur: Séparer des produits sensibles aux odeurs.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver dans un endroit frais. Conserver à une température ne dépassant pas 5 °C.

Stabilité de stockage:

Eviter le stockage prolongé.

La stabilité au stockage dépend de la température ambiante et des conditions décrites.

Protéger des températures supérieures à : 5 °C

Diffusion au delà de la température indiquée lors d'un stockage prolongé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

128-37-0: 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

VME 10 mg/m³ (MAK (CH)), Poussière inhalable
(MAK (CH)), Poussière inhalable

Le risque de lésion foetale n'est pas à craindre lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ou lorsque les limites d'exposition biologiques sont respectées.

VLE 40 mg/m³ (MAK (CH)), Poussière inhalable

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| Etat physique: | liquide | |
| Couleur: | jaune clair limpide | |
| Odeur: | doux(ce) | |
| Seuil olfactif: | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation. | |
| Valeur du pH: | | |
| domaine de fusion: | insoluble env. -80 - -54 °C | (Ligne directrice 102 de l'OCDE) |
| Intervalle d'ébullition: | | |
| Point d'éclair: | Le produit n'a pas été testé. 131 °C | (Directive 92/69/CEE, A.9) |
| Vitesse d'évaporation: | | |
| Inflammabilité: | non applicable | |
| Limite inférieure d'explosivité: | non applicable | |
| Limite supérieure d'explosivité: | Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé. | |
| Température d'auto-inflammation: | env. 248 °C | |
| Pression de vapeur: | | |
| Densité: | non déterminé env. 0,89 g/cm ³ (20 °C) | (Ligne directrice 109 de l'OCDE) |
| densité de vapeur relative (air): | non applicable | |

Solubilité dans l'eau: non soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): non applicable
Décomposition thermique: 155 °C, 10 kJ/kg, (DSC (OECD 113))
(température Onset)
310 °C, 160 kJ/kg, (DSC (OECD 113))
(température Onset)
Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.
Viscosité dynamique: non déterminé
Risque d'explosion: aucune propriété explosive
Propriétés comburantes: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant

9.2. Autres informations

Autres informations:

Le produit se compose d'un mélange de phéromones conditionné dans un distributeur. Les informations données s'appliquent, sauf mention contraire, au contenu du distributeur à phéromones.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

oxydants puissants, bases fortes, acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

| *Données relatives à : 9-Dodecén-1-ol, 1-acétate*

Données expérimentales/calculées:

| *DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg*

Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acétate, (7E)-

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

| *Données relatives à : 9-Dodecén-1-ol, 1-acétate*

Données expérimentales/calculées:

| *CL50 rat (par inhalation): > 4,74 mg/l 4 h*

Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acétate, (7E)-

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): > 5 mg/l 4 h

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

| *Données relatives à : 9-Dodecén-1-ol, 1-acétate*

Données expérimentales/calculées:

| *DL50 lapin (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg*

Aucune mortalité n'a été constatée. Analogie: évaluation réalisée à partir de produits chimiquement analogues.

Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acétate, (7E)-

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg

Aucune mortalité n'a été constatée. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Non-irritant pour les yeux. Irritant par contact avec la peau

| *Données relatives à : 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *Corrosion/irritation de la peau lapin: légèrement irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)*

| *Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)*

| *Données relatives à : 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)*

| *Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)*

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

| *Données relatives à : 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *essai de maximalisation sur le cochon d'Inde : non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)*

| *Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-*

| *Données expérimentales/calculées:*

| *essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.*

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Pas de données requises sur les phéromones de lépidoptères à chaîne droite (PCLD) (Straight Chained Lepidopteran Pheromones SCLP) selon les recommandations de l'OCDE [OCDE Série sur les pesticides, N°12 - Lignes directrices sur les exigences pour l'enregistrement des phéromones et autres sémiochimiques utilisés dans la lutte contre les parasites arthropodes, 26 février 2002 (ENV/JM/MONO (2001)12)]

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Pas de données requises sur les phéromones de lépidoptères à chaîne droite (PCLD) (Straight Chained Lepidopteran Pheromones SCLP) selon les recommandations de l'OCDE [OCDE Série sur les pesticides, N°12 - Lignes directrices sur les exigences pour l'enregistrement des phéromones et autres sémiocimiques utilisés dans la lutte contre les parasites arthropodes, 26 février 2002 (ENV/JM/MONO (2001)12)]

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Pas de données requises sur les phéromones de lépidoptères à chaîne droite (PCLD) (Straight Chained Lepidopteran Pheromones SCLP) selon les recommandations de l'OCDE [OCDE Série sur les pesticides, N°12 - Lignes directrices sur les exigences pour l'enregistrement des phéromones et autres sémiocimiques utilisés dans la lutte contre les parasites arthropodes, 26 février 2002 (ENV/JM/MONO (2001)12)]

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Pas de données requises sur les phéromones de lépidoptères à chaîne droite (PCLD) (Straight Chained Lepidopteran Pheromones SCLP) selon les recommandations de l'OCDE [OCDE Série sur les pesticides, N°12 - Lignes directrices sur les exigences pour l'enregistrement des phéromones et autres sémiocimiques utilisés dans la lutte contre les parasites arthropodes, 26 février 2002 (ENV/JM/MONO (2001)12)]

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Pas de données requises sur les phéromones de lépidoptères à chaîne droite (PCLD) (Straight Chained Lepidopteran Pheromones SCLP) selon les recommandations de l'OCDE [OCDE Série sur les pesticides, N°12 - Lignes directrices sur les exigences pour l'enregistrement des phéromones et autres sémiocimiques utilisés dans la lutte contre les parasites arthropodes, 26 février 2002 (ENV/JM/MONO (2001)12)]

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Les résultats de tests sur animaux montrent que la substance peut, après ingestion répétée de grandes quantités, provoquer des lésions hépatiques.

Danger par aspiration

| Pas de danger par aspiration attendu.
 | Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

| Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 | Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

| *Données relatives à : 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate*

Toxicité vis-à-vis des poissons:

| *CL50 (96 h) 14,66 mg/l, Brachydanio rerio (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1, statique)*

Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) env. 10,0 mg/l, Oncorhynchus mykiss

| *Données relatives à : 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate*

Invertébrés aquatiques:

| *CE50 (48 h) 2,6 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)*

Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-

Invertébrés aquatiques:

CL50 (48 h) 1,13 mg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

| *Données relatives à : 9-Dodecen-1-ol, 1-acetate*

Plantes aquatique(s):

| *CE50 (72 h) 1,3 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

| *NOEC (72 h) 0,063 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)*

Données relatives à : 7,9-Dodecadien-1-ol, 1-acetate, (7E)-

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 1,2 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

CE10 (72 h) 0,5 mg/l (taux de croissance), Pseudokirchneriella subcapitata (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

NOEC (72 h) 0,13 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H₂O):
Peut être éliminé mécaniquement.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
D'après l'ensemble des données disponibles, le produit n'est pas bioaccumulable.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
volatilité: La substance s'évapore rapidement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT
(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre**

ADR

| | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

RID

| | |
|-------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Transport fluvial intérieur

ADN

| | |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| | Produit non dangereux au sens des réglementations de transport |
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu |

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime

IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

| | |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Sea transport

IMDG

| | |
|------------------------------|----------------|
| UN number: | Not applicable |
| UN proper shipping name: | Not applicable |
| Transport hazard class(es): | Not applicable |
| Packing group: | Not applicable |
| Environmental hazards: | Not applicable |
| Special precautions for user | None known |

Transport aérien

IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

| | |
|-------------------------------------------------------|----------------|
| Numéro ONU: | Pas applicable |
| Nom d'expédition des Nations unies: | Pas applicable |
| Classe(s) de danger pour le transport: | Pas applicable |
| Groupe d'emballage: | Pas applicable |
| Dangers pour l'environnement: | Pas applicable |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Aucun connu |

Air transport

IATA/ICAO

| | |
|------------------------------|----------------|
| UN number: | Not applicable |
| UN proper shipping name: | Not applicable |
| Transport hazard class(es): | Not applicable |
| Packing group: | Not applicable |
| Environmental hazards: | Not applicable |
| Special precautions for user | None known |

14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC**Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code**

| | | | |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement: | Non évalué | Regulation: | Not evaluated |
| Expédition approuvée: | Non évalué | Shipment approved: | Not evaluated |
| Nom de la pollution: | Non évalué | Pollution name: | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire: | Non évalué | Ship Type: | Not evaluated |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Classe de danger pour l'eau (annexe 3 du VwVwS (Allemagne)): (1) Faible polluant de l'eau.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubrique 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

| | |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée |
| Aquatic Chronic | Danger pour le milieu aquatique - chronique |
| Aquatic Acute | Danger pour le milieu aquatique - aigu |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.